

L'ENVIRONNEMENT DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE

Table ronde avec Michel Barnier, député, président du conseil général de la Savoie, Lucien Chabason, conseiller du ministre de l'Environnement et Alain Lipietz, économiste, porte-parole de la Commission économique des Verts

Projet — *Tout le monde en convient, le financement des politiques d'environnement est notoirement insuffisant. Qui doit payer ? Doit-on appliquer le principe pollueur = payeur ? Instaurer une taxe à la valeur écologique ?*

Michel Barnier — Il manque beaucoup d'argent pour l'environnement. Jusqu'à présent, on a eu recours à des crédits publics, toujours insuffisants, en appliquant, le plus souvent avec succès, le principe pollueurs = payeurs. Mais, si l'environnement coûte cher, ne rien faire coûtera encore davantage. La « taxe à la valeur écologique » (TVE) que j'ai proposée l'an dernier serait un moyen de financer des politiques préventives par une mesure qui ne serait pas forcément impopulaire. Je crois à la vertu de l'impôt, s'il est simple. Mon souci a été de trouver sur quoi asseoir un nouvel impôt. Or tous les produits et tous les services créent une pollution quand on les fabrique, quand on les consomme et si on les détruit ; ils ont donc un coût écologique. Tout nouvel impôt doit aussi être applicable dans toute l'Europe, ce qui est le cas de la TVA. D'où mon idée de consacrer à l'environnement soit une part du taux

actuel de TVA, soit même — si on en a le courage — une part supplémentaire. Cela créerait une ressource considérable : environ 20 à 25 milliards de francs.

Alain Lipietz — Il y a un problème préalable : ce n'est pas l'environnement qui coûte cher, mais sa dégradation. L'objectif principal est donc d'éviter qu'il y ait dégradation de l'environnement. Il existe pour cela, sur le plan international, deux politiques, celle des normes et celle du marché.

La politique des normes s'appuie sur un principe simple : on n'a pas le droit de polluer. Fondamentalement écologique, elle ne coûte rien. Mais elle a un gros défaut : il est très difficile de faire respecter ces normes, et certaines d'entre elles peuvent être jugées déraisonnables. Or, dès qu'on prévoit des mesures de rétorsion contre quiconque dépasse les normes autorisées (les taxes), ou des droits à les dépasser (les quotas), on passe à l'autre politique.

La politique du marché (ou des taxes, ce qui revient au même) consiste à accorder un certain droit à polluer, mais à faire payer la restauration de l'environnement par le pollueur.

Référons-nous à notre expérience séculaire en écologie du travail : comment éviter que le milieu de travail soit dangereux ? En interdisant qu'il le soit, ou en faisant payer aux entreprises des assurances sur les accidents du travail ? L'idéal, ce serait le respect absolu des normes de sécurité. Mais on constate qu'elles sont contournées par tous : ouvriers, contremaîtres, directions. D'où le repli sur des solutions analogues à celle que propose M. Barnier, c'est à dire un système de bonus-malus sur les assurances accidents du travail : une sorte de « TVE du travail ». Chaque usine affiche le taux auquel la caisse nationale d'accidents du travail assujettit l'entreprise en fonction du nombre d'accidents. Les chefs d'entreprises cherchent à diminuer leur malus en changeant la culture d'entreprise, en intériorisant les normes et en modifiant l'organisation du travail. Ainsi, je dis oui à la politique du marché, mais à condition que l'objectif reste d'arriver à la seule bonne politique : faire respecter les normes assignées par la société. La TVE a pour but de s'éteindre lorsque les gens auront assimilé les normes.

Lucien Chabason — Avant de parler du financement de la protection de l'environnement, il faut s'interroger sur les mécanismes pervers, financiers et fiscaux, qui concourent à dégrader l'environnement. On est loin d'en avoir fait l'inventaire : des systèmes européens de financement public, comme le Feder ou les Pim, sont de puissants facteurs de transformation de l'environnement. Autre exemple : avec notre système de financement des programmes autoroutiers à partir des profits dégagés par les autoroutes existantes, on peut construire des autoroutes indéfiniment, sans aucune contrainte du marché... Le système de financement du logement social a longtemps fonctionné contre l'écologie urbaine :

en ne favorisant que la construction de logements neufs pour les plus démunis, dans des quartiers périphériques, il méconnaissait la rénovation du patrimoine ancien dans les centre-villes. Il y a donc beaucoup à réformer dans ce domaine.

Reste un enjeu financier propre à la politique de l'environnement. De nombreux problèmes (prélèvements d'eau, rejets polluants par les ménages, l'industrie et l'agriculture, production de déchets, etc.) rendent urgentes diverses tâches de service public que l'Etat et les collectivités publiques doivent financer : recherche, surveillance, etc. La politique du ministère de l'Environnement est plutôt de développer le principe pollueur = payeur, dans le but d'amener les activités polluantes à changer. Prenons l'exemple, aujourd'hui prioritaire, des déchets. La mise en décharge de déchets coûte 50 F la tonne. Leur traitement adéquat dans une usine aux normes européennes coûte 250 à 300 F la tonne. Les décharges sont encore autorisées, mais l'intérêt de la collectivité serait que davantage de déchets soient traités plutôt que mis en décharges. Il faut donc taxer la mise en décharge, de façon à ce qu'un équilibre s'établisse entre cette technique et le traitement des déchets en usine.

Le principe pollueur = payeur ne suffit pas toujours. Ainsi, je doute qu'on réussisse par là à réduire le volume des emballages polluants. En ce domaine, il va falloir en venir à une réglementation plus stricte (consignes, etc.) ou à un système d'autodiscipline des distributeurs.

Ces diverses mesures n'ont pas la clarté des propositions de M. Barnier, mais elles correspondent à ce qui se fait dans les autres pays européens. Cela ne dispensera pas l'Etat et les collectivités publiques de faire des investissements bien plus importants, car l'environnement ne représente aujourd'hui qu'une faible part de leur budget.

Projet — Vos points de vue paraissent plus complémentaires qu'opposés. Y a-t-il consensus entre vous sur les diverses propositions exprimées ici ?

Michel Barnier — La question principale est celle de la prise de conscience politique du problème. Lorsque les gouvernements européens, poussés par leurs opinions, décideront de prendre les moyens financiers nécessaires, la TVE sera très facile à mettre en œuvre ; ce sera sans doute le cas dans quelques années. Ce qui m'inquiète, ce sont les mois qui passent et le temps perdu, parfois irrémédiablement. Quand on voit le mal qu'a eu le Ministre à imposer à son collègue des Finances la création d'une taxe parafiscale sur les déchets, on est inquiet. Plutôt que de livrer une guerre de tranchées pour imposer, produit par produit, des taxes parafiscales, il est préférable de susciter une pression politique et populaire suffisante pour dégager une ressource globale qui soit à la hauteur du problème d'ensemble.

Un simple exemple : les ciments Vicat et la Compagnie française des ferrailles veulent se lancer dans la collecte, le broyage et l'incinération

des pneus usagés (il y en a près de 24000 tonnes chaque année dans la région Rhône-Alpes, qu'on retrouve dans les décharges, les fossés, etc.). Pour que l'entreprise soit rentable, ils ont besoin, en plus de leur effort propre, de 4,50 F par pneu. Comment trouver une telle somme : par une taxe parafiscale, en la faisant payer à la source, ou par la TVE ? Le problème est entièrement politique.

Alain Lipietz — Je suis d'accord avec vous sur la TVE. Elle serait meilleure que les taxes parafiscales, car elle élimine le problème de la concurrence internationale, étant défalquée à l'exportation et réimposée sur les produits importés.

Mais je maintiens que vouloir financer une politique de restauration de l'environnement, c'est déjà un choix second. On reconnaît avoir échoué à empêcher la pollution, et on vient réparer. Or on ne peut admettre que toute activité humaine soit écologiquement négative. Pendant des siècles, on a considéré que le défrichement et la plupart des techniques agricoles amélioraient l'écologie. Aujourd'hui, certains modes d'exploitation agricole dégradent terriblement l'environnement. Il faut donc absolument éliminer a priori les activités nocives en agriculture et pas seulement financer la dépollution exigée par ces activités. De même pour l'urbanisation : elle a longtemps contribué à améliorer la salubrité générale. Aujourd'hui, l'envahissement des villes par l'automobile individuelle détruit tous ces avantages. Il faut donc réfléchir à toutes les activités humaines, afin de voir comment elles pourront être écologiquement « soutenables » pour l'espèce humaine.

Michel Barnier — Ce que vous dites là est fondamental pour la réflexion politique. Comment accepter ou encourager une activité humaine dès lors qu'on la sait nocive pour l'environnement ? Voilà le fondement d'une nouvelle action politique. Le prendre au sérieux aurait des implications assurément novatrices.

Lucien Chabason — De fait, il faut refuser certaines fatalités. Comment accepter, par exemple, qu'à chaque point de croissance de l'économie corresponde une croissance de 2,8 du secteur transports ? Une telle évolution est inacceptable, tant pour l'économie globale des transports que pour l'équilibre entre les modes de transports (équilibre rail-route, par exemple).

L'ÉCOLOGIE EN POLITIQUE

Projet — Un parti axé sur l'écologie s'est constitué et développé, obtenant une certaine audience dans l'opinion. Cela vient-il de l'insuffi-

sance des grands partis ou est-ce un changement structurel de notre vie politique ?

Alain Lipietz — Trois raisons expliquent le développement de l'écologie comme parti politique.

D'abord, les autres partis ne s'occupaient pas de l'environnement. Dès les années 70, des associations environnementalistes montent, obtenant de bons résultats aux élections municipales de 1977. Puis tous les partis font la course aux voix écologistes, course gagnée par le PS. Déçus ensuite, les écologistes reprennent leur autonomie et s'organisent.

L'écologie, ce n'est pas seulement l'environnement. Chez nous, comme chez nos voisins européens, les partis écologistes ne s'appellent pas « environnementalistes » mais verts, alternatifs, écolo-pacifistes, etc. Leurs préoccupations entrent dans une constellation qui englobe aussi l'autogestion, le pacifisme, le régionalisme, le féminisme, etc. En France, par exemple, la plupart des militants des Verts ont choisi le service civil des objecteurs de conscience.

Enfin, quand les partis verts s'occupent d'environnement, ils ne le font pas comme les autres. Ils contestent un modèle global de développement économique au lieu de considérer l'environnement comme un sous-produit à contrôler.

Michel Barnier — Les Verts ne sont pas seulement des écologistes : ils veulent faire de la politique autrement. Je crois que les partis politiques traditionnels doivent reformuler leur projet pour prendre en compte les préoccupations de l'écologie, même si cela signifie moins de croissance ou une croissance davantage qualifiée. Je le dis en tant qu' élu d'un mouvement libéral qui doit faire sur ce point son examen de conscience — et il n'est pas le seul à devoir le faire ! La tâche ne devrait pas être trop difficile pour les grands partis, et elle est passionnante.

Nous sommes sûrement à la veille d'autres turbulences et d'autres crises parce que l'opinion publique n'a plus de référence ; elle est disponible à toute aventure, y compris à celle de l'extrême-droite. C'est le moment pour les grands partis d'introduire dans leur projet, en vue des élections de 1993, la préoccupation de l'environnement.

Projet — Pensez-vous que votre propre parti est prêt à intégrer les thèmes que vous soutenez ?

Michel Barnier — Beaucoup de ses dirigeants ont le pressentiment que cette question est grave. Mais la question est plus générale : il y a quelques mois, un vrai débat — le premier — a enfin été organisé au Parlement. Qui en a parlé ? Et sous prétexte de crise du Golfe, le ministre de l'Environnement s'est ensuite fait rembarquer l'ensemble de ses projets fiscaux, comme si l'écologie était un luxe pour temps de paix... Tous les dirigeants politiques, et d'abord le chef de l'Etat, doivent faire de cette

question leur priorité personnelle. Il faut sans doute et d'abord quelques militants « apôtres », hélas trop peu nombreux, dans les partis politiques. Mais je ne désespère pas.

Lucien Chabason — L'environnement est resté trop longtemps la « figure imposée » des motions de congrès, le thème à propos duquel on rajoutait un paragraphe, au dernier moment. En Allemagne, c'est l'apparition du vote écologiste qui a fait bouger fortement les partis, y compris chrétien-démocrate. Pourquoi ne réussit-on pas en France à s'approprier cette question et à la faire entrer dans la culture politique ? Il y a d'abord le fait que la nature n'est pas perçue comme une construction politique, puisqu'elle nous est donnée. Il y a aussi, dans notre vie politique, un facteur très territorial : la politique s'approprie le territoire au lieu de le gérer, sous couvert de la modernité, ce grand thème qui tient lieu de pensée politique depuis 1945. Pourtant des signaux ont été donnés. Le général de Gaulle, dans ses *Mémoires*, voit dans la violence de la modernisation l'origine du malaise des Français. Mais l'impératif de modernité reste au cœur de la démarche politique, déroulant ses effets sur nos écosystèmes, nos paysages et notre atmosphère.

Comment sortir de cette situation ? Tant qu'il y aura dans les sondages des perspectives pour la sensibilité écologique, la pression sur les partis politiques suffira pour qu'ils affichent leur souci écologique, et même peut-être pour qu'ils en tiennent compte. Mais ce souci se heurte à des acquis parfois destructeurs. Si on pousse une politique écologique à la scandinave ou à l'allemande, de véritables confrontations apparaîtront, à propos, par exemple, de l'aménagement du territoire ou des transports. Peut-on accepter que la moitié des bureaux nouveaux créés chaque année en France soient situés dans le seul département des Hauts-de-Seine ? Que la mobilité des gens soit déclarée inévitable et obligatoire ? Qu'il n'existe plus, à terme, qu'un seul vrai bassin d'emploi en France, la région parisienne ? Que l'on considère comme des exclus tous les gens vivant à plus de 30 minutes d'un échangeur autoroutier ou d'une gare de TGV ? Tels sont pourtant les présupposés, implicites et parfois explicites, des « modernisateurs »...

Alain Lipietz — L'écologie, c'est plus que l'environnement. D'ailleurs, où est la limite entre l'activité humaine et l'environnement puisque toute la nature est humanisée ? Pour les Verts, tous les rapports sociaux sont objets de l'écologie. Vous dites que la nature n'est pas une construction politique. C'est plutôt la politique qui est une construction sociale. La sphère du politique s'élargit sans cesse : de même que les rapports entre les sexes sont devenus politiques dans les années 60, de même l'écologie est en train de devenir un réel enjeu politique.

Michel Barnier a dénoncé la faiblesse des libéraux en matière d'écologie. Mais c'est une faiblesse de toute la modernité d'après 1945 : le dirigisme de la période gaullienne est aussi critiquable sur ce point que le

libéralisme. Les hauts fonctionnaires de l'après-guerre, avec le soutien de mouvements modernisateurs, comme la Jac, ont lancé de grands programmes de développement agricole, qui ont terriblement négligé l'environnement. Tous les héritiers de l'école d'Uriage — dont le profil me fait penser qu'ils appartiendraient aujourd'hui à la mouvance écologiste — se sont retrouvés dans cet élan productiviste. Ne parlons pas des plans de développement dans les pays de l'Est. Je suis donc d'accord avec Michel Barnier pour dire qu'il y aura forcément un basculement de paradigme. Car l'écologie propose un paradigme différent de celui de la modernité. De même que la modernité avait sa droite et sa gauche, l'écologie aura — et cela se voit déjà — une droite et une gauche.

LES ÉLUS ET LES EXPERTS

Projet — *Les décisions concernant l'environnement doivent tenir compte du long terme. Les élus sont-ils, en raison de leur légitime désir d'être réélus, les meilleurs décideurs par rapport à de tels enjeux ? Existe-t-il un risque de dérive vers un pouvoir des experts ?*

Michel Barnier — Je récuse le mot « dérive » à propos des experts. En démocratie, la décision appartient à l'homme politique, qui engage des crédits publics. Comment forme-t-il son jugement ? Qui l'aide dans sa réflexion avant de prendre sa décision ? L'homme politique doit pratiquer l'humilité, ce qui est inhabituel chez lui, s'arrêter au bord de la route et regarder comment les choses se passent pour tenter de les comprendre. Pour cela il a besoin des experts.

Je crois qu'une nouvelle génération d'hommes politiques va naître. En tant qu'élu, je crois à la nécessité des experts. Tant que les hommes politiques tiennent leur place, il n'existe pas de danger que les experts confisquent le pouvoir.

Lucien Chabason — Je ne suis pas favorable au transfert de pouvoirs vers ce qu'on appelle les autorités administratives indépendantes, ou autres « comités de sages ». Mais il appartient au gouvernement de recourir à des experts suffisamment indépendants. Cela exige une diversification des sources d'expertise, par exemple sur la sécurité nucléaire. A l'heure actuelle, nous allons dans le bon sens : l'Office parlementaire des choix technologiques et scientifiques s'est saisi de nombreuses questions touchant l'environnement et fournit des rapports remarquables.

Dans notre système, de jeunes élus locaux — en particulier les maires — sont parfois en place pour vingt ou trente ans. Ils ont une forte conscience de l'importance de leurs décisions, sachant bien qu'ils auront à supporter eux-mêmes les conséquences de leurs éventuelles erreurs. A ce niveau, il n'y a pas contradiction entre démocratie et gestion de l'environnement.

ronnement. Le problème se pose plutôt pour les élus des conseils généraux et régionaux, dont les décisions pèsent lourd pour la protection ou la dégradation de l'environnement, et que leurs électeurs ne contrôlent que de très loin.

Quant à l'Etat, s'il prétend prendre des décisions engageant le long terme, il faut qu'il se dote de structures spécifiques pour élaborer ce genre de décisions. Elles n'existent pas encore. Cette faiblesse a été signalée par Michel Rocard dans *Le cœur à l'ouvrage*.

Alain Lipietz — L'idée que les élus seraient moins sensibles que les experts aux enjeux du long terme est discutable. Les citoyens ne seraient-ils pas assez murs pour percevoir ces enjeux et donc pour réélire ceux qui en tiennent compte ? Prenons l'exemple des TGV. Les verts y sont favorables, car ils font concurrence à la route et à l'avion, plus nuisibles à l'écologie globale. Mais certaines questions des citoyens sont pertinentes : est-il vraiment de « nécessité publique » de gagner un quart d'heure sur Lyon-Marseille ? C'est pourtant, en vertu de la déclaration des droits de l'homme, ce qui doit être établi pour légitimer des expropriations. L'intérêt général impose-t-il vraiment de réduire les temps de transport sur tel ou tel parcours ?

Autre exemple : l'aménagement de la région parisienne. Comme la France est en dehors de la fameuse grande « banane » lotharingienne, les experts et les grands partis ne lui voient qu'un seul atout après 1992 : faire de Paris une grande capitale européenne. Conclusion : l'agglomération parisienne doit passer de 12,5 à 15 millions d'habitants ! Les maires, toutes tendances confondues, ont mis le holà à ce projet démentiel. Cette sagesse des élus, on la vérifie à propos de l'industrie nucléaire : celle-ci est plus développée dans les pays où le poids des experts est plus grand, et où il échappe au contrôle des élus.

J'admets cependant que l'hypothèse inverse, pessimiste, peut se défendre. En effet, « l'écologie » (que défendent Félix Guattari ou Michel Serres) exige du citoyen une rupture avec l'individualisme du court terme, celui que résume la formule de Saint Paul : « Si les morts ne ressuscitent pas, mangeons et buvons, car demain nous mourrons ». Voilà qu'arrivent les écologistes qui proclament : ne buvons et ne mangeons pas n'importe quoi, car demain cela peut faire mourir des hommes dans deux ou trois générations ! C'est demander un progrès éthique considérable à l'humanité. Je crois qu'elle en est capable. Cependant, même s'il se vérifiait que les citoyens restent peu sensibles aux enjeux du long terme, on ne saurait admettre, en démocratie, que les experts contournent les élus. Leur rôle est d'informer et de convaincre les citoyens, non de leur imposer leurs choix. Seule la démocratie permet de vrais changements.

Soulignons d'ailleurs que l'insuffisance d'expertise a aussi des conséquences désastreuses. On n'aurait pas laissé produire les CFC, il y a vingt ans, si on avait connu leurs effets sur la couche d'ozone. Le barrage

d'Assouan n'aurait jamais été construit si l'on avait eu assez d'experts capables d'intégrer dans les calculs tous ses effets à moyen terme sur l'environnement. Aujourd'hui, le barrage est vide, à cause des changements climatiques au Soudan ; et, même s'il se remplissait, les Egyptiens auraient pour premier souci de le vider !

Michel Barnier — Que la démocratie soit utile à l'écologie, c'est amplement démontré par la catastrophe écologique qui frappe les pays non démocratiques. Chez nous, on va voir de plus en plus souvent des élus se faire battre aux élections pour avoir préféré réaliser une route ou une zone industrielle en négligeant l'amélioration de l'environnement.

La Haute autorité de l'environnement, dont j'ai proposé la création dans mon rapport, serait évidemment placée sous contrôle démocratique. Son rôle serait d'offrir un lieu où, hors des querelles d'idéologie ou d'intérêt, on pourrait traiter certaines questions graves pour l'environnement, publier les faits et les chiffres. Je pense aux problèmes d'enfouissement ou de stockage souterrain des déchets nucléaires, aux grands projets d'aménagement du territoire, etc.

Je plaide aussi pour une nouvelle loi de décentralisation, qui pourrait corriger certains effets négatifs de la précédente, et qui permettrait de traiter les questions d'environnement au plus près du terrain. Il faut obliger les élus locaux à prendre en charge aussi le long terme.

Lucien Chabason — Il serait illusoire de penser que seule la science va permettre de fixer les bonnes décisions : il y aura toujours une marge d'appréciation pour le politique.

Un autre acteur joue un rôle croissant : le pouvoir judiciaire. Cinq arrêts spectaculaires viennent d'annuler des décisions administratives, à propos de trois barrages, un port de plaisance et une station de sports d'hiver. C'est sans précédent. Face à certaines carences de l'exécutif ou du Parlement, la justice pourrait bien jouer un rôle décisif pour faire respecter la loi.

LE NATIONAL ET LE SUPRA-NATIONAL

Projet — *Les grands dossiers de l'environnement sont par nature transnationaux. Comment déterminer et faire respecter, à l'échelle de la planète, les régulations nécessaires ?*

Lucien Chabason — Les pouvoirs d'édition des normes relèvent soit de la Cee, soit d'accords internationaux. Ces derniers doivent être ratifiés par le Parlement, ce qui permet une bonne articulation des niveaux national et international. Il n'en va pas de même pour la Cee, où se posent deux questions difficiles : quel est le degré de contrôle du Parlement

européen sur la législation européenne ? Comment notre Parlement national est-il impliqué dans l'édiction de ces normes ? Pour le moment, on se contente de traduire les directives européennes par de simples circulaires administratives. On peut donc comprendre, sans pour autant les approuver, les réactions comme celles des chasseurs contre des directives dont ils ignorent comment elles ont été décidées.

Michel Barnier — L'absence de contrôle démocratique de certaines décisions de la Cee est choquante. Tant que les Etats existeront, les parlements nationaux devront être saisis des décisions à prendre. Mais comme la plupart des problèmes d'environnement appellent des décisions à des niveaux européens ou internationaux, il faut renforcer les autorités internationales, et notamment les Nations-Unies, qui devraient être dotées d'une véritable force de protection de l'environnement.

Alain Lipietz — Dans quel espace les hommes décident-ils ? C'est une question très compliquée. Jusqu'à présent, la démocratie n'a jamais fonctionné que dans un espace national, lequel d'ailleurs lui préexistait. Renan définissait la nation comme « un plébiscite de tous les jours ».

Il est évident que les comportements « écosophiques » vont se développer de manière inégale d'un pays à l'autre. Tout le monde n'aura pas la même perception des risques : pour les uns le risque nucléaire sera secondaire, et l'effet de serre catastrophique ; pour d'autres, l'inverse, etc. Il faudra donc trouver à l'échelon mondial des arbitrages, qui ne seront pas forcément démocratiques, mais reposeront sur des « consensus minimaux ». De tels arbitrages pourront interdire à des démocraties de faire des choix polluants et, inversement, contraindre des dictatures à des choix non polluants. Cela suppose établissement des normes, juridiction et sanctions.

Pour établir des normes, on pourrait s'inspirer de la déclaration universelle des droits de l'homme. Mais on va se heurter assez vite au principe de la souveraineté nationale. Quand on discute écologie et développement au Brésil, il faut surveiller son langage, et éviter notamment de parler de la forêt amazonienne comme d'un « patrimoine commun de l'humanité » ! Juridiquement, le patrimoine commun de l'humanité ne comprend que l'Antarctique, les océans et l'atmosphère. Or la question de l'internationalisation de l'Amazonie va être un des points chauds de la prochaine conférence mondiale de l'environnement de Rio de Janeiro (1992). Je prévois des manifestations d'écologistes brésiliens contre cette conférence, perçue comme une ingérence du Nord dans les affaires du Sud, sous couvert d'écologie, si les pays du Nord, beaucoup plus responsables de l'effet de serre que le Brésil, ne balaient pas d'abord devant leur porte. Certains responsables du Nord ne disent-ils pas que la plus grande catastrophe écologique prévisible serait que les Chinois abandonnent le vélo pour la mobylette ? Ne laisse-t-on pas entendre que

la meilleure politique de sauvegarde de l'environnement consiste à empêcher le Sud de se développer ?

Autre problème, la juridiction ne peut se fonder que sur un respect universel du droit. Espérons que la guerre du Golfe ne laissera pas trop de séquelles à cet égard... Selon les bons principes classiques, les instances qui disent le droit doivent être distinctes de l'exécutif. Ce pourrait être le rôle de la Cour de La Haye.

Dernier problème, l'exécution. Comment obliger un Etat récalcitrant à se conformer aux normes convenues ? Personne n'envisage des moyens militaires : pas question de bombarder le Brésil sous prétexte qu'il brûle l'Amazonie !

Michel Barnier — Je plaide pour un renforcement du rôle des Nations-Unies. En toute hypothèse, seuls des moyens pacifiques sont envisageables pour faire respecter les décisions qui seront prises. Il existe des moyens répressifs (notamment les sanctions économiques) mais aussi des moyens préventifs : les aides versées par les gouvernements du Nord et par la Cee doivent dépendre de la prise au sérieux des problèmes écologiques par les Etats qui en bénéficient... Mais il faut veiller à ne pas leur exporter les technologies les plus polluantes, sous prétexte qu'elles coûteraient moins cher ou que des technologies propres dans le Sud pourraient concurrencer celles du Nord !

Alain Lipietz — Pourquoi toujours envisager des sanctions contre les pays du Sud, alors que ceux du Nord portent une responsabilité bien plus grande dans la pollution mondiale ? La France, dont la population est trois fois moindre que celle du Brésil, produit 1,6 fois le CO₂ du Brésil, Amazonie en feu comprise !

Lucien Chabason — En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, tous les gouvernements du Nord, sauf celui des Etats-Unis, ont admis leurs responsabilités. Les objectifs de réduction sont clairs : 1,8 tonne de CO₂ par habitant et par an d'ici l'an 2000, alors que le chiffre actuel est de trois tonnes en Allemagne, cinq en Urss. Tout le monde a bien conscience que nous ne pourrions pas parler au tiers monde de ces problèmes là sans faire nous-mêmes un gros effort ■